

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON**

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 20/06/2018
Reçu en préfecture le 20/06/2018
Affiché le 
ID : 065-246500573-20180612-2018_45-DE

N° 2018-45

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 juin 2018

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le 12 juin, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (38) : VIDAL Thierry, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, MUR Raymond, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, BORDE Michel, MALERE Hélène, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, FAUGERE Bernard, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, BAZERQUE Albert, PENE Rolland, FORGUE Pierre, MIR André, POME Maryse, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : LANTOINE Michèle, DUPOUY Marie-France, SERMET André

Titulaires absents non représentés (20) : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, DELCASSO Maryse, ESTRADE Pierre, CARROT Jean-Michel, ROTGE Gilbert, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, CARMOUSE Catherine, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, PUJOLLE Bernard, FORTINE Didier, FOURCADE Dominique, VILLEGA Serge

Procurations (6) : SAINT-PASTEUR Marcel à ANGLADE Jean-Louis
ACCHINI Nicole à ARMANET Henri
MIR Jean-Henri à FORGUE Pierre
NARS Aline à POME Maryse
ROCA Jacques à MIR André
TREY Jean-Claude à VIDAL Thierry

Monsieur DUBERNARD Alain a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de l'avancée des travaux de rénovation et d'aménagement du Château Ségure. Il expose le projet de mise en place d'un ascenseur.

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	44
	Dont 6 procurations
Votes pour :	41
Vote(s) contre :	1
Abstention(s) :	2
Date de la convocation :	5 juin 2018

OBJET : lancement de la consultation pour la mise en place d'un ascenseur au château Ségure

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Monsieur le Président énonce les caractéristiques essentielles de ce programme (ensemble vitré desservant les niveaux du RDC, R+1 et R+2, SAS de liaison sur les 3 niveaux).

2 - Le montant prévisionnel du marché

Monsieur le Président indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 120 000 € HT.

3 - Procédure envisagée

Monsieur le Président précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Monsieur le Président rappelle que les aides de l'Etat et de la Région ont été sollicitées sur cette opération. A ce jour, l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2018 a été notifiée à la CCAL pour un montant de 57 600 €.

Il demande l'autorisation d'engager la consultation pour envisager les travaux pour la mise en place d'un ascenseur au Château Ségure. Il invite le conseil communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir débattu, et à la **majorité** des membres présents, le conseil communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à engager la consultation pour les travaux de mise en place d'un ascenseur au château Ségure ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires.

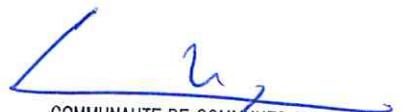
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

P CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU